



**Commune de Donneloye
Conseil Général**

4ème Extrait du procès-verbal du Conseil Général du 19 août 2020

La séance est conduite par le Président, Monsieur Gilbert Gavillet

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des Finances et Gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- 1. De céder gratuitement sa part sur l'église d'Orzens et de l'autoriser à entreprendre toutes démarches pour ratifier cette décision.**

Le Président :

Gilbert Gavillet



la secrétaire :

Murielle Jaquier